



# **RAPPORT ANNUEL**

**sur la qualité et le prix**

**du service public d'élimination des déchets**

**ANNEE**

**2025**

## SOMMAIRE

Synthèse introductive	p 3-4-5
1/ PRESENTATION	p 5
2/ LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	p 5
2-1 Organisation	p 5
2-2 Marchés et coûts	p 5-6
2-3 Tonnages	p 6
2-4 Caractérisation des OMR	p 6-7
3/ LE TRI SELECTIF	p 8
3-1 Organisation	p 8-9
3-2 Marchés et coûts	p 10
3-3 Tonnages	p 10-11
3-4 Caractérisation du multimatériaux	p 11-12
4/ LES TEXTILES D’HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)	p 12
4-1 Organisation	p 12
4-2 Marchés et coûts	p 12
4-3 Tonnages	p 12-13
5/ LES DECHETERIES ET PLATEFORMES	p 13
5-1 Organisation	p 13-14
5-2 Marchés et coûts	p 14-15
5-3 Tonnages	p 15-16
5-4 Fréquentations	p 16-17
6/ BILAN VALORISATION PAR FLUX	p 17
7/ LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES LOI TRANSITION ENERGETIQUE SUR LA CROISSANCE VERTE	p 18
7-1 Augmenter le taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)	p 18
7-2 Réduire la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	p 18-19
7-3 Diminuer la production de DMR (Déchets Ménagers Résiduels)	p 19
8/ ANIMATIONS – PREVENTION	p 20
8-1 Animations jeunesse	p 20
8-2 Animations grand public	p 20
8-3 Autres actions	p 20
8-4 Déploiement du tri à la source des biodéchets	p 21-22-23
9/ FINANCEMENT DU SERVICE	p 23
10/ BILAN FINANCIER	p 23-24-25
Objectifs pour 2026	p 26

## SYNTHESE INTRODUCTIVE :

Brionnais Sud Bourgogne est le résultat de la fusion entre les Communautés de Communes Sud Brionnais et du Pays Clayettois au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette nouvelle collectivité regroupe 29 communes pour 14 950 habitants (population municipale 2022 valable au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

Liste : Amanzé, Anglure sous Dun, Baudemont, Bois Sainte Marie, Chassigny sous Dun, Châteauneuf, Châtenay, Chauffailles, Colombier en Brionnais, Coublanc, Curbigny, Dyo, Gibles, La Chapelle sous Dun, La Clayette, Mussy sous Dun, Ouroux sous Bois Sainte Marie, Saint Edmond, Saint Germain en Brionnais, Saint Igny de Roche, Saint Laurent en Brionnais, Saint Martin de Lixy, Saint Maurice les Châteauneuf, Saint Racho, Saint Symphorien des Bois, Tancon, Vareilles, Varennes sous Dun et Vauban.

Elle se situe au Sud-Ouest du département de Saône et Loire.

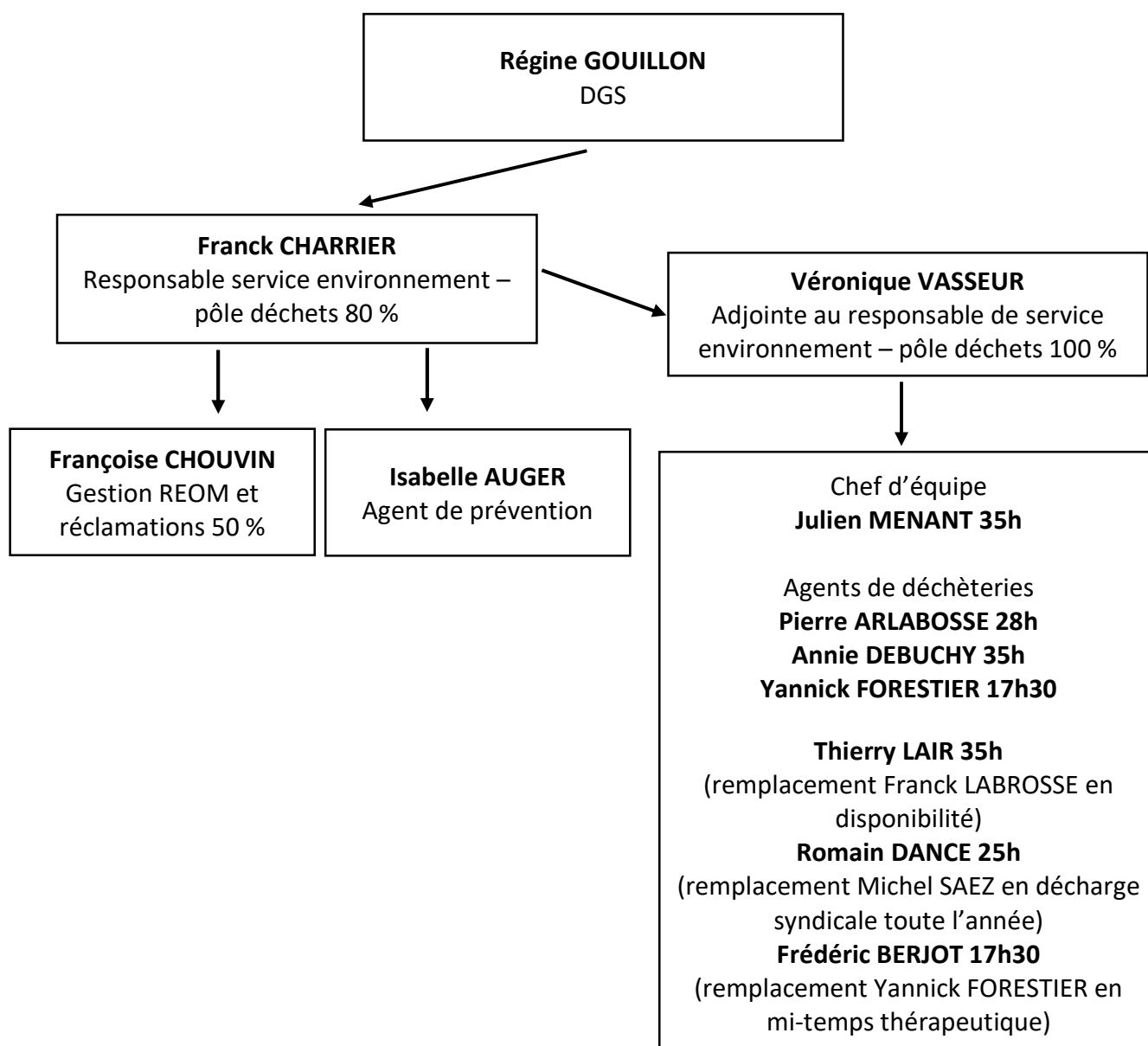


Le service environnement – pôle déchets fonctionne grâce à :

1/ un pilotage politique : 1 vice-président, M. Fabrice DEJOUX, et une commission composée de membres de chaque commune, qui s’est réunie 1 fois en 2025 (+ 1 séminaire élus).

Des réunions annexes se tiennent en plus par groupes de travail selon les thématiques travaillées : règlements, communication...

2/ une équipe technique (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025) :



L'organisation cible pour 2025 prévoyait :

- + 1 ETP agent de terrain suite au recrutement infructueux en 2024 : arrivée de Francis DELANGLE le 22 avril 2025
- + agents dans le cadre du chantier d'insertion suite au report du projet en 2024

De plus, des mouvements et changements de quotités horaires ont été opérés en cours d'année pour s'adapter aux situations des agents, notamment :

- départ d'Isabelle AUGER en avril 2025 > remplacée par Griselda BONNAMY au 1<sup>er</sup> août 2025
- départ de Sophie PETIT (service comptabilité) dont une partie de sa quotité était affectée à la facturation de la REOM > arrivée de Nathalie VARRIOT au 6 avril 2025 affectée uniquement au service déchets en gestion de la REOM
- disponibilité de Pierre ARLABOSSE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025 > arrivée de Michel FEDRIGO en CDD

### Les objectifs du service fixés pour 2025 étaient :

- Développer le compostage collectif (10 placettes) et encourager le compostage individuel
- Développer une relation de proximité avec les mairies et suivre sur le terrain les activités de nos prestataires
- Préparer la Redevance Générale Incitative sur le territoire : marché logiciel métier, début d'études, recherche de subventions...
- Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie : travaux, vidéoprotection, recherche de subventions...
- Remise en état du site La Charme

## 1/ PRESENTATION

Brionnais Sud Bourgogne assure la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » mais a délégué le transfert et le traitement le 1<sup>er</sup> janvier 2004 au SMEVOM (Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères du Charolais-Brionnais et Autunois) qui regroupe 6 Communautés de Communes, soit 116 156 habitants (population municipale 2022).

La collectivité a mis en place plusieurs outils de réduction du tonnage des ordures ménagères :

- Tri sélectif en Points d'Apport Volontaire (PAV),
- Ouverture de deux déchèteries et deux plateformes de déchets verts,
- Vente de composteurs individuels,
- Installation de composteurs collectifs et gros producteurs.

## 2/ LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

### 2-1 / Organisation

La collecte des ordures ménagères est assurée à la fois en porte-à-porte et en points de regroupement (1328 bacs pour 893 m<sup>3</sup>) selon les communes et les secteurs. Elle a lieu une fois par semaine (collecte en C1) pour toutes les communes du territoire par 2 bennes à ordures ménagères de 19 t.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déchargées dans des bennes situées sur le quai de transfert de La Charme à Chauffailles, propriété de Brionnais Sud Bourgogne.

Ensuite, la compétence transfert et traitement étant déléguée au SMEVOM, ce sont eux qui se chargent d'affréter un transporteur qui apportera les OMR au centre d'enfouissement de Granges, près de Chalon, géré par Véolia.

### 2-2 / Marchés et coûts

Le marché de collecte est attribué à SECAF CHAMFRAY depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la collecte pour 2025 est de 439 994.18 € TTC.

Le traitement payé au SMEVOM pour 2025 s'est élevé à 614 380.20 € TTC.

La prestation de maintenance des bacs est réalisée en régie par le service (remplacement d'axes, de couvercles, ou de bacs selon les cas). En 2025, il s'agit d'une dépense d'investissement de 8 507.40 € TTC. En outre, il y a eu 60 opérations de maintenance/installations réalisées par le service.

### 2-3 / Tonnages

Le tonnage OMR transféré au SMEVOM en 2025 est de 2 652.44 tonnes soit un ratio de 177.42 kg/hab/an.

#### Evolution du tonnage OMR collecté :

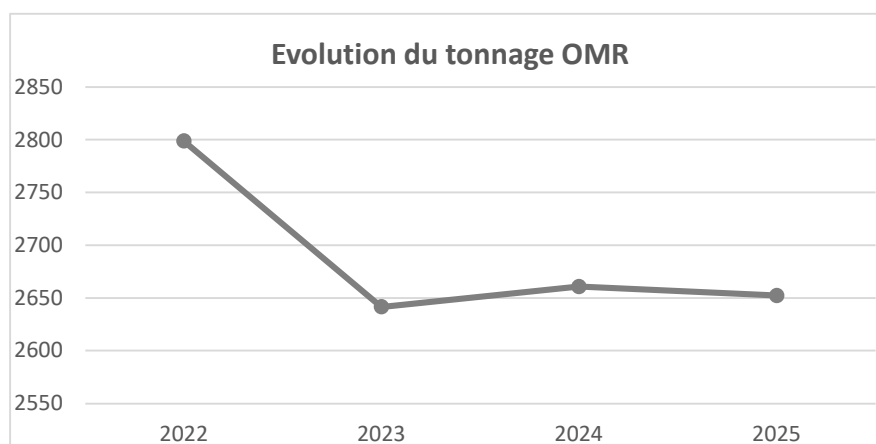
Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	2 798.84	185.91	
2023	2 641.54	176.08	- 5.62 %
2024	2 660.72	177.69	+ 0.73 %
2025	2 652.44	177.42	- 0.31 %

#### Analyse :

Entre 2022 et 2023, le tonnage est à la baisse, probablement grâce à une large communication sur les extensions de consignes de tri (ECT) opérée début 2023.

La petite augmentation en 2024 peut s'expliquer par les tonnages de nettoyage des PAV qui sont désormais directement apportés au quai de transfert OM à La Charme au lieu de remplir la benne non valorisables de déchèterie auparavant. Mais étant donné le volume apporté par ce nettoyage, on peut analyser que les actions en faveur du compostage réalisées dans l'année ont déjà porté leur fruit sur la baisse du tonnage OM.

En 2025, le tonnage reste stable.



### 2-4 / Caractérisation des OMR

Tous les ans, le SMEVOM fait appel à un bureau d'études pour effectuer une campagne de caractérisation des OMR de ses collectivités membres. Des échantillons sont analysés en essayant d'avoir un équilibre entre le territoire du SMEVOM et entre les secteurs ruraux et urbains. La méthode respecte le protocole recommandé par l'ADEME.

Il en ressort une poubelle type d'un habitant du SMEVOM.

Il est important de prendre du recul quant à ces chiffres qui, par leur caractère aléatoire de la méthode, donnent des tendances, des pistes de réflexions, mais pas une vérité absolue quant à la composition des ordures ménagères.

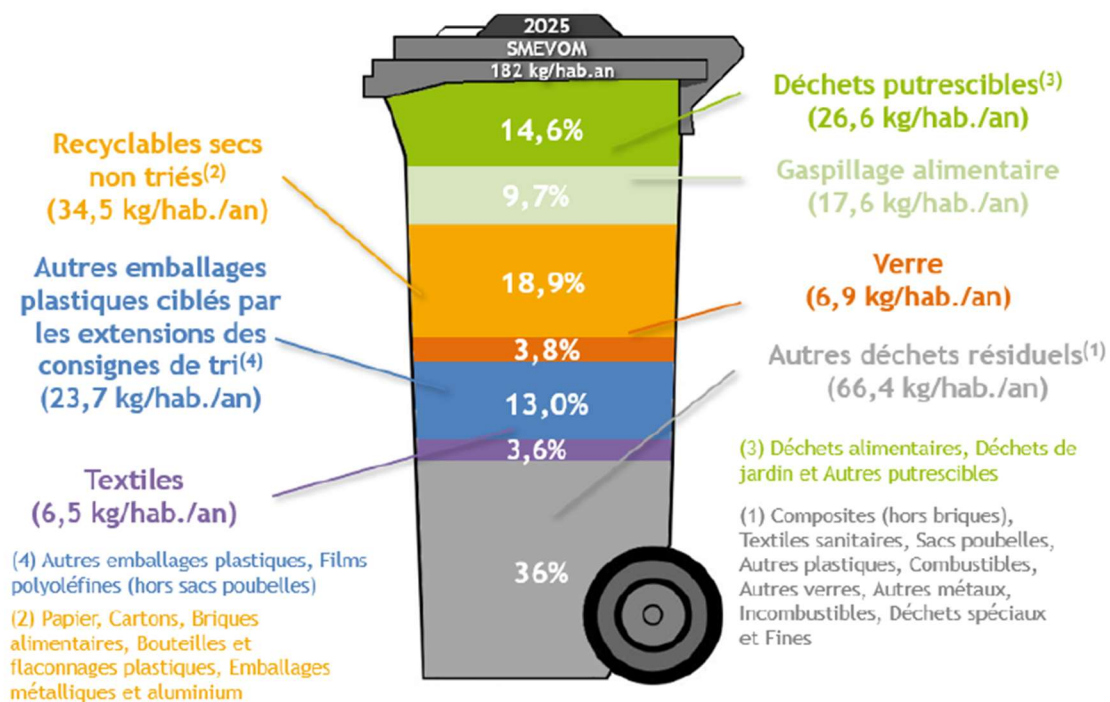
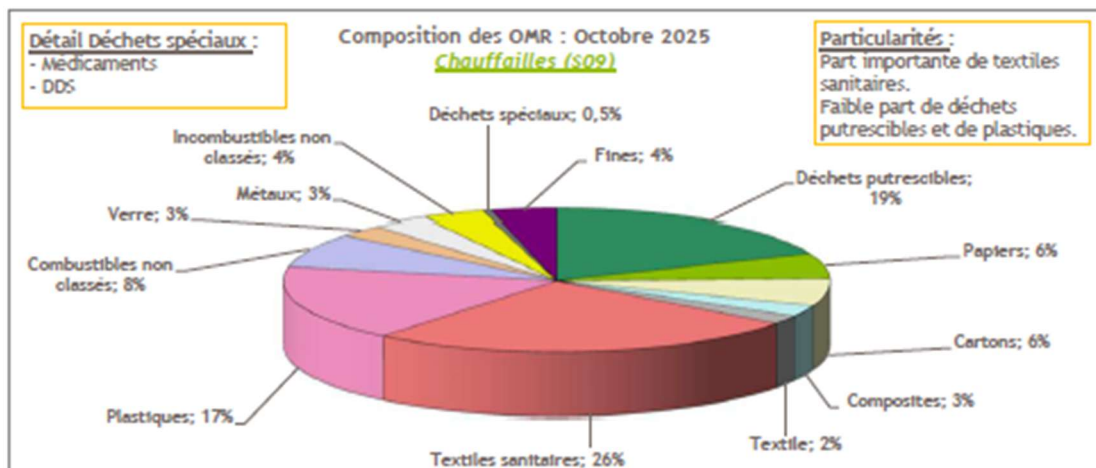
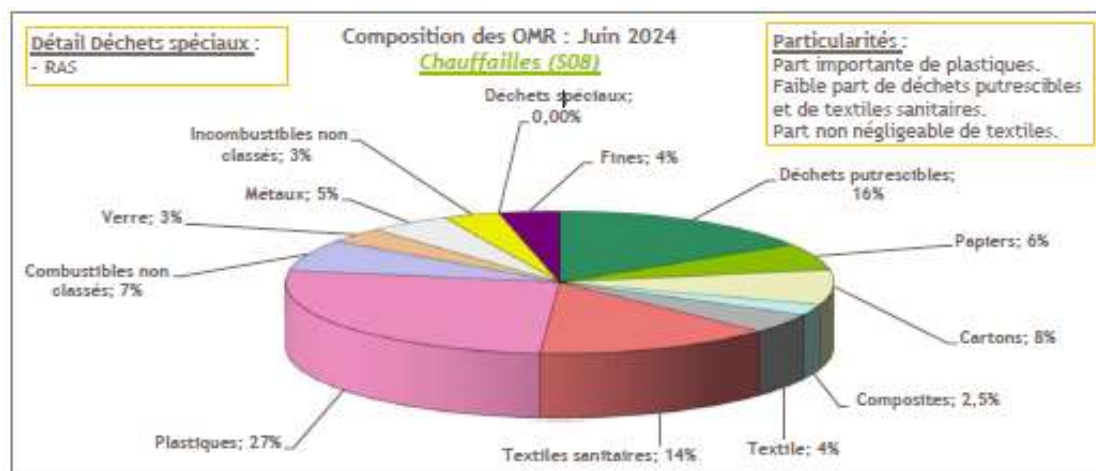


Figure 10 : Schéma de la composition de la poubelle moyenne sur le territoire du SMEVOM en 2025



### 3/ LE TRI SELECTIF

#### 3-1 / Organisation

La collecte sélective est organisée en Points d'Apport Volontaire (PAV). Brionnais Sud Bourgogne dispose d'un parc de 192 colonnes réparties sur 51 points. Ces PAV sont nettoyés une fois par semaine par le service déchets de manière à évacuer les dépôts au pied des colonnes.

Les flux collectés sont le multimatériaux (emballages et papiers en mélange) dans les colonnes jaunes et le verre dans les colonnes vertes. Il est à noter en complément la présence en déchèterie de Chauffailles et La Clayette d'une benne de 30 m<sup>3</sup> pour chacun de ces deux flux.

Commune	Localisation	MULTIMAT'	VERRE
AMANZE	Le Bourg	3	1
ANGLURE SOUS DUN	Rte des Granges	2	2
BAUDEMONT	Le Bourg mairie Passage à niveau	5	2
BOIS SAINTE MARIE	260 Chemin de la Charnée 86 Rue de la mairie - EHPAD	4	3
CHASSIGNY SOUS DUN	Parking stade de foot	3	1
CHATEAUNEUF	Place des Marronniers	2	1
CHATENAY	54 Rte des Toisons	2	2
CHAUFFAILLES	399 Rte des Etangs – Netto 48 Rue du 8 mai 1945 – Musée Tissage Rue des Ecoles – parking champ foire 55 Rue Antonin Achaintre – Belvédère 1 Rue Philippe Ducros 1 Rue du Chatillon – parking Foulon Rue Pasteur – parking Bourgogne Avenue du Château – parking piscine 1 Avenue Van de Walle – Carrefour market 980 Rte des Etangs – déchèterie 18 Rue du Chatillon - camping	19	10
COLOMBIER EN BRIONNAIS	Rte de Gibles – cimetière	3	3
COUBLANC	Rte d'Arcinges – cimetière	3	2
CURBIGNY	304 Rte de la Bourdonnière	3	1
DYO	Rte de Charolles	4	2
GIBLES	Place de la Gare	3	3
LA CHAPELLE SOUS DUN	Place Brancelly	3	2
LA CLAYETTE	3 Rte de Combabon – déchèterie 9 Rte de Gibles – camping Rue des Framboisiers Rue du Général de Gaulle Rue des Acacias Rue de l'Hôpital – RPA Rue de l'Hôpital Rue de la Planchette – aire de loisirs Rue des Minimés 10 Rue Lamartine	20	14
MUSSY SOUS DUN	363 Rue du Bourg	3	3

	Parc sous Viaduc		
OUROUX /S BOIS STE MARIE	Place de la mairie	2	2
ST EDMOND	Rte des Avaizes	2	1
ST IGNY DE ROCHE	1105 Rue de l'Aron	5	3
ST LAURENT EN BRIONNAIS	Rte de St Christophe	3	2
ST MARTIN DE LIXY	Rte des Mollières	2	1
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF	Carrière Rte de Marcigny 246 B Rue de la Gare – foyer rural	4	3
ST RACHO	39 Rte de Dun	2	2
ST SYMPHORIEN DES BOIS	496 Rte d'Amanzé	3	2
TANCON	53 Rte de Mazoncle le bas	3	1
VAREILLES	97 Rte de St Christophe	3	2
VARENNES SOUS DUN	16 Rte de Mâcon	3	2
VAUBAN	Rte des Teureaux	3	2
<b>51 points</b>		<b>117</b>	<b>75</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, une simplification du geste de tri est apparue : tous les emballages en plastique se trient. Ainsi, aux bouteilles et flacons s'ajoutent désormais les pots, tubes, barquettes, films, sacs et boîtes en plastique. C'est ce qu'on appelle les extensions de consignes de tri (ECT).

Les prestataires de collecte organisent eux-mêmes leurs tournées. La mise en place des ECT a été anticipée en amont avec chacun et des adaptations ont pu être mises en place afin d'éviter les débordements.

Une fois collecté, le multimatériau est acheminé au centre de tri de Digoin géré par le SMEVOM, où il est trié, séparé par flux et conditionné pour être expédié dans des unités industrielles :

- les plastiques :
  - PET Clair (polyéthylène téréphtalate) > VALORPLAST > Vosges et Ste Marie les Blanches (21)
  - films plastiques > CITEO > Chalon en Champagne (51)
  - monoflux plastiques (tous les autres plastiques d'emballages) > CITEO > Ruffey les Beaune (21)
- l'acier > ARCELOR à Dunkerque (59)
- l'aluminium > REGEAL AFFIMET à Compiègne (60)
- les cartonnettes > GEM DOUBS à Novillars (25)
- les briques alimentaires > NOVA TISSUE SAS à Laval sur Vologne (88) et à Turin
- les papiers cartons mêlés... > NORSKE SKOG à Golbey (88).

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le centre de tri de Digoin a fermé et est devenu centre de transfert. Le multimatériau y transite mais est désormais expédié et trié chez TRICEA à Torcy. De nouveaux produits se sont ainsi ajoutés à la précédente liste et les papiers cartons mêlés ont disparu. Les nouveaux produits sont :

- papier 1.11 > NORSKE SKOG à Golbey (88)
- gros de magasin 1.02 > BOURGOGNE RECYCLAGE à Ruffey les Beaune (21)
- PEHD > VALORPLAST > Mende (48), Pont d'Ain (01) et La Loyère (71)
- Flux développement > BOURGOGNE RECYCLAGE à Ruffey les Beaune (21)
- Petit Aluminium > PREZERO PYRAL à Freberg (Allemagne)

Le verre, quant à lui, est directement apporté chez le repreneur SIBELCO GREEN SOLUTIONS à Andrézieux Bouthéon, sans tri préalable.

### 3-2 / Marchés et coûts

Le marché de collecte du tri sélectif est attribué à COVED pour le multimatériaux et à GUERIN pour le verre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la collecte du multimatériaux pour 2025 (uniquement PAV) est de 88 856.33 € TTC.

Le montant de la collecte du verre pour 2025 (uniquement PAV) est de 29 993.83 € TTC.

Le traitement du multimatériaux est pris en charge par le SMEVOM. En contrepartie, c'est lui qui bénéficie des recettes de vente matières et des soutiens de CITEO.

Le verre a un coût de traitement nul.

### 3-3 / Tonnages

Le tonnage multimatériaux collecté en PAV en 2025 est de 408.24 tonnes soit un ratio de 27.30 kg/hab/an.

Le tonnage verre collecté en PAV en 2025 est de 503.10 tonnes soit un ratio de 33.65 kg/hab/an.

En prenant en compte le gisement aussi collecté en déchèterie, le tonnage multimatériaux 2025 s'élève à 685.19 t (+ 0.43 % par rapport à 2024), soit 45.83 kg/hab et celui du verre s'élève à 718.40 t (+ 10.80 % par rapport à 2024), soit 48.05 kg/hab.

#### Evolution du tonnage multimatériaux collecté en PAV :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	423.28	28.12	
2023	430.66	28.71	+ 1.74 %
2024	421.52	28.15	- 2.12 %
2025	408.24	27.30	- 3.15 %

#### Evolution du tonnage refus multimatériaux (produit) en PAV :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	68.207	4.53	
2023	88.086	5.87	+ 29.14 %
2024	72.612	4.85	- 17.57 %
2025	68.905	4.61	- 5.10 %

#### Evolution du tonnage verre collecté en PAV :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	499.76	33.20	
2023	524.62	34.97	+ 4.97 %
2024	495.80	33.11	- 5.49 %
2025	503.10	33.65	+ 1.47 %

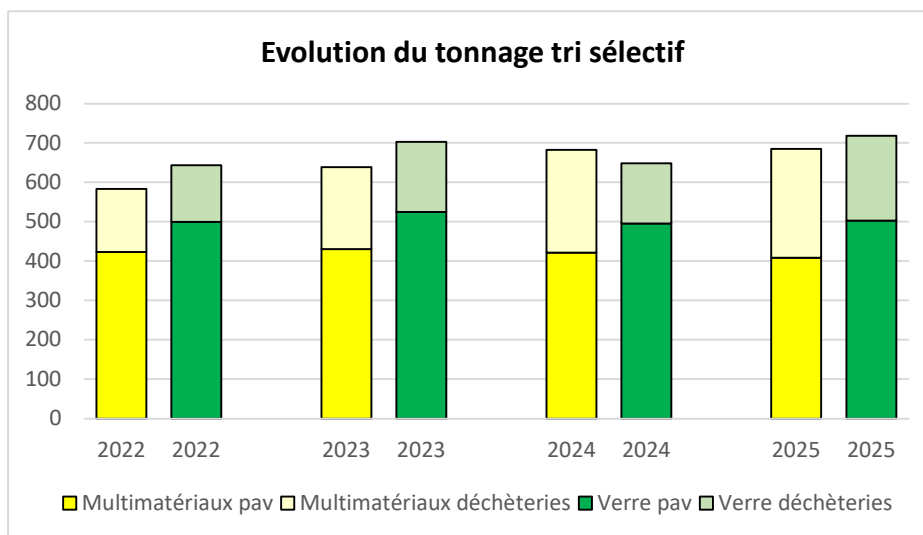
#### Analyse :

Entre 2022 et 2023, le tonnage collecté en PAV ne semble pas refléter l'impact attendu par les ECT. Ceci s'explique par un transfert du flux multimatériaux dans les bennes de déchèteries, l'une déjà existante à Chauffailles en 2022 et l'autre mise en place courant 2023 à La Clayette. Ce transfert se vérifie encore en 2024 et 2025 pour le multimatériaux. En revanche, après avoir baissé en 2024, le gisement global de verre a augmenté en 2025 avec aussi un transfert des PAV dans les bennes de déchèteries.

La qualité du tri s'était dégradée en 2023 mais une nette amélioration est à souligner en 2024.

## Evolution des tonnages multimatériaux et verre collectés en PAV + DECHETERIES :

	Multimatériaux				Verre			
	PAV	Déchèterie	Total	Kg/hab	PAV	Déchèterie	Total	Kg/hab
2022	423.28	166.52	589.80	39.17	499.76	143.32	643.08	42.71
2023	430.66	207.80	638.46	42.56	524.62	177.88	702.50	46.83
2024	421.52	260.68	682.20	45.56	495.80	152.54	648.34	43.30
2025	408.24	276.95	685.19	45.83	503.10	215.30	718.40	48.05



### 3-4 / Caractérisation du multimatériaux

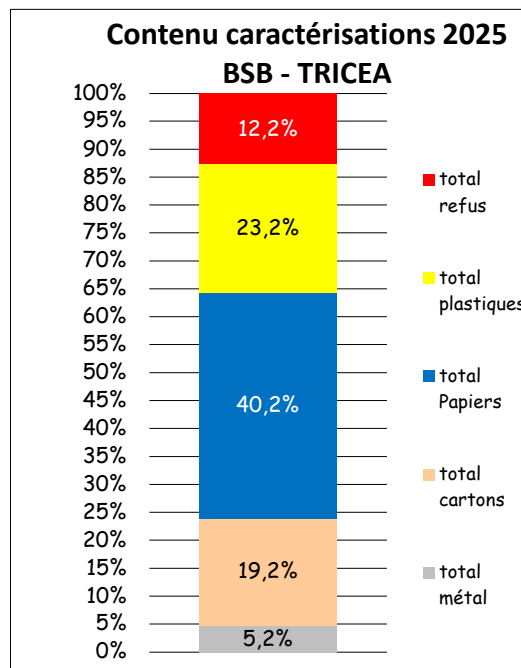
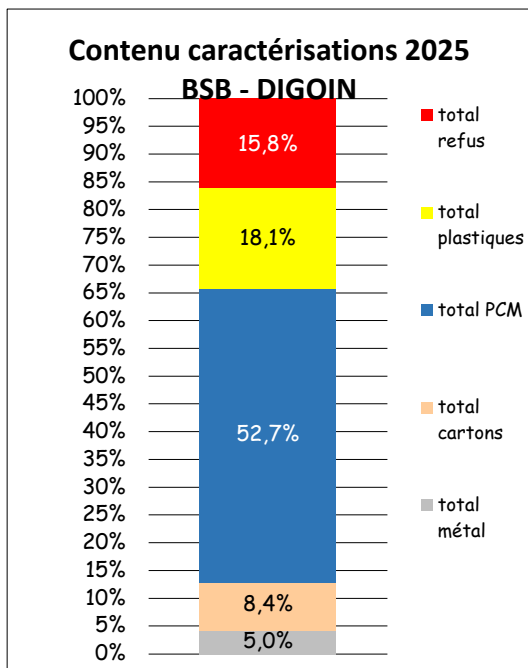
Une fois par mois, en présence d'un agent de BSB, le centre de tri étudie la composition du flux et mesure les erreurs de tri. Un échantillon de minimum 40 kg est prélevé sur une collecte. Les matériaux sont triés manuellement et pesés pour déterminer le pourcentage par matière ainsi que le taux de refus.

Ces pourcentages sont appliqués aux tonnages entrants de chaque collectivité et servent ainsi à déterminer la répartition des tonnages livrés aux repreneurs, ce qui définit les recettes de ventes de matières et les soutiens de CITEO.

En 2025, le centre de tri de Digoin a fermé fin septembre, le multimatériaux transite désormais par là mais est affrété ensuite au centre de tri TRICEA à Torcy.

### Evolution du taux de refus :

Mois	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Janvier	14.93 %	7.40 %	12.99 %	10.97 %
Février	12.35 %	17.12 %	14.97 %	19.95 %
Mars	19.99 %	9.10 %	20.05 %	13.43 %
Avril	13.96 %	19.67 %	12.83 %	7.56 %
Mai	11.40 %	7.94 %	22.89 %	10.07 %
Juin	7.11 %	12.11 %	19.44 %	20.38 %
Juillet	20.05 %	26.61 %	11.74 %	15.43 %
Août	28.88 %	40.62 %	29.68 %	32.06 %
Septembre	9.62 %	14.91 %	14.30 %	11.94 %
Octobre	10.40 %	26.23 %	13.86 %	19.90 %
Novembre	6.26 %	11.87 %	16.29 %	11.50 %
Décembre	17.07 %	17.65 %	27.28 %	5.74 %
<b>Moyenne</b>	<b>14.34 %</b>	<b>17.60 %</b>	<b>18.03 %</b>	<b>14.11 %</b>



## 4/ LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

### 4-1 / Organisation

La collecte des TLC est assurée en Points d'Apport Volontaire. Des bornes ont été déployées courant 2023 pour passer de 20 à 36 (y compris déchèteries), ceci dans l'objectif d'installer au minimum une borne par commune, sur un ou des PAV tri sélectif existant(s).

Le prestataire de collecte organise lui-même ses tournées.

Une fois collectés, ces TLC sont triés. Ce qui est réutilisable est vendu en boutiques solidaires, le reste part en recyclage (ouate).

### 4-2 / Marchés et coûts

La collecte des TLC est régie par une convention avec PHILTEX AND RECYCLING depuis le 6 avril 2023 pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par période de 3 ans.

La filière est entièrement gratuite pour Brionnais Sud Bourgogne.

### 4-3 / Tonnages

Le tonnage TLC collecté 2025 est de 98.904 tonnes soit un ratio de 6.61 kg/hab/an.

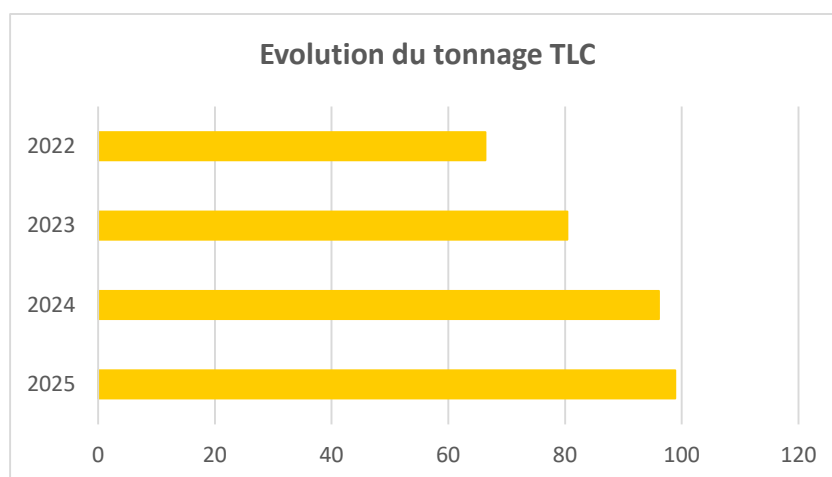
Evolution du tonnage TLC collecté :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	66.365	4.41	
2023	80.404	5.36	+ 21.15 %
2024	96.078	6.42	+ 19.49 %
2025	98.904	6.61	+ 2.94 %

Analyse :

La forte augmentation constatée entre 2022 et 2023 s'est confirmée en 2024.

Cette année, comme nous pouvons le voir au 2.4, la part des textiles dans les ordures ménagères a diminué de 2 %. On peut donc penser que le transfert s'est opéré ce qui est une bonne démarche.



Evolution du tonnage global TLC (collecté + résiduel dans les OM) :

	Collecté par Philtex (bornes + déchèteries)			Résiduel dans les OM		Total tonnage
	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %	Tonnage estimé	Ratio kg/hab/an	
2022	66.365	4.41		33.00	2.23	99.365
2023	80.404	5.36	+ 21.15 %	52.00	3.52	132.404
2024	96.078	6.42	+ 19.49 %	106.00	7.10	202.078
2025	98.904	6.61	+ 2.94 %	53.00	3.55	151.904

## 5/ LES DECHETERIES ET PLATEFORMES

### 5-1 / Organisation

Brionnais Sud Bourgogne dispose des sites suivants :

- Déchèterie de Chauffailles : 980 Rte des Etangs – 71170
- Déchèterie de La Clayette : 3 Rte de Combabon – 71800
- Plateforme déchets verts Chauffailles : La Charme – 71170
- Plateforme déchets verts La Clayette : 3 Rte de Combabon – 71800

La déchèterie de Chauffailles a ouvert en juin 2012 et a été mise aux normes en 2015. La plateforme de déchets verts de Chauffailles est utilisée comme telle ainsi que comme quai de transfert des ordures ménagères depuis mars 2010. Cette dernière est interdite au public.

La déchèterie de La Clayette a ouvert en 1992, a été rénovée en 2008 et mise aux normes en 2015. La plateforme de La Clayette a ouvert le 7 juin 2017.

En 2025, des travaux ont été réalisés dans les deux déchèteries pour mettre en place le contrôle d'accès par badge au 1<sup>er</sup> mars 2026 et réaménager les espaces de stockage. Les plateformes de déchets verts ont aussi connu des travaux de remise en état et d'agrandissement en 2025.

L'accès à ces sites est libre pour les particuliers et réglementé pour les professionnels.

Les plateformes de déchets verts sont utilisées pour faire du broyage. Le broyat obtenu est transporté chez les agriculteurs volontaires du territoire qui ont signé une convention en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire.

Les déchets des déchèteries sont stockés soit dans divers contenants (à quai ou hors quai, couverts ou non couverts), soit dans des zones de stockage. Les agents de déchèteries sont chargés de déclencher les enlèvements nécessaires au bon fonctionnement des sites.

Une fois collectés, les différents déchets sont acheminés vers des filières de traitement ou de valorisation selon leur nature.

## 5-2 / Marchés et coûts

Le marché de location et collecte des bennes de déchèteries est attribué à SECAF CHAMFRAY depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la location et collecte de l'ensemble de ces bennes pour 2025 est de 185 142.84 € TTC (18 234.60 pour la location et 166 908.24 pour la collecte).

Le marché de collecte et traitement des toxiques DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) n'entrant pas dans le champ de l'éco-organisme ECO-DDS a été confié à EDIB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la collecte et du traitement des DMS pour 2025 s'est élevé à 32 500.45 € TTC.

De plus, un incident sur le site de La Clayette (présence d'acide picrique) a nécessité une intervention spéciale ayant engendré un coût supplémentaire de 1 518.03 € TTC.

Le marché de broyage des végétaux est attribué à la société RHONE ENVIRONNEMENT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de cette prestation pour 2025 est de 42 367.76 € TTC.

Le marché de transport du broyat chez les agriculteurs a été confié aux Transports Publics du Sornin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de cette prestation pour 2025 est de 16 399.02 € TTC.

La Chambre d'Agriculture 71 facture également sa prestation (devis) couvrant l'accompagnement/conseil auprès des agriculteurs, la réalisation des plannings de livraison du broyat, la prise d'échantillon de broyat ainsi que son analyse. En 2025, la prestation a coûté 6 183.82 € TTC.

A ces prestations s'ajoute le traitement de tous les flux réceptionnés. Certains engendrent un coût, d'autres des recettes. Depuis 2024, certains déchets font l'objet d'un marché distinct de la collecte (démarrage 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027).

D'autre part, de plus en plus de flux entrent dans le champ d'éco-organismes (REP) qui permettent à la collectivité de ne plus supporter la charge financière de leur gestion en touchant divers soutiens.

Les coûts des lots du marché de traitement pour 2025 sont :

Bois A / B / C / Souches	SECAF CHAMFRAY	4 742.05 € TTC	Passage partiel REP juin 2024
Non valorisables	SECAF CHAMFRAY	99 440.95 € TTC	
Gravats et terres	AIGUILLY RECYCLAGE	2 843.94 € TTC	
Gravats plâtrés	SECAF CHAMFRAY	14 750.61 € TTC	
Ferrailles	DERICHEBOURG PURFER	- 28 224.45 € TTC	(recette)
Menuiseries vitrées	SECAF CHAMFRAY	0.00 € TTC	Passage REP juin 2024
Plâtres	SECAF CHAMFRAY	0.00 TTC	Passage REP juin 2024
Extincteurs	DI SERVICES	2 856.10 € TTC	

En termes de recettes gérées par convention, on peut citer les batteries qui ont rapporté 2 951.34 € en 2025, les huiles alimentaires 558.50 €, les films incolores 3 096.80 € et le polystyrène 390.50 €.

### 5-3 / Tonnages

Le tonnage total géré en déchèteries/plateformes 2025 est de 6 826.13 tonnes soit un ratio de 456.59 kg/hab/an.

4 campagnes de broyage se sont tenues en 2025 ; 11 agriculteurs se sont partagés le broyat.

#### Tonnages et rotations 2025 :

Nature du déchet	Site Chauffailles		Site La Clayette		Total tonnages	Prestataires de traitement/valorisation
	tonnages	rotations	tonnages	rotations		
Déchets verts broyés	1 333.78	4	813.42	4	2 147.20	Agriculteurs du territoire
Bois A	70.62	29	54.16	38	124.78	Secaf Chamfray
Bois B	2.88	1	0.00	0	2.88	Secaf Chamfray
Bois C	0.00	0	0.00	0	0.00	Secaf Chamfray
Souches	28.80	11	8.18	4	36.98	Secaf Chamfray
Cartons	170.27	107	148.27	98	318.54	SMEVOM
Ferrailles	173.83	49	139.70	38	313.53	Derichebourg Purfer
Gravats	532.72	59	353.58	41	886.30	Aiguilly Recyclage
Gravats plâtrés	100.90	16	86.22	17	187.12	Secaf Chamfray
Terre	114.53	15	32.22	3	146.75	Aiguilly Recyclage
Menuiseries vitrées	26.063	23	29.077	25	55.14	Secaf Chamfray/Valobat
Non valorisables	189.54	44	115.52	31	305.06	Secaf Chamfray
Placo-plâtre	92.22	16	49.90	17	142.12	Secaf Chamfray/Valobat
Plastiques durs	43.37	32	24.91	20	68.28	Valorplast
Plastiques films	13.89	14	15.85	17	29.74	Valorplast
Polystyrène	4.27	18	2.83	12	7.10	Valorplast
Multimatériaux	176.53	75	100.42	53	276.95	SMEVOM
Verre	148.20	17	67.100	7	215.30	Sibelco Green Solutions
DEA Multi REP	170.72	66	113.44	47	284.16	Eco-Maison
Bois Multi REP	429.65	102	274.56	76	704.21	Valobat
Plastiques Multi REP	45.40	26	37.30	21	82.70	Valobat
Laine de roche	0.90	3	0.46	2	1.36	Valobat
Laine de verre	7.13	33	4.779	21	11.909	Valobat
Articles sports loisirs	9.41	28	6.48	19	15.89	Ecologic
ABJ Thermiques	3.574	23	4.486	16	8.06	Ecologic
ABJ non th / Jouets	4.95	48	2.38	27	7.33	Eco-Maison
ABJ outil peintre	0.357	36	0.281	30	0.638	Eco-DDS
Articles culinaires	0.303	2	0.218	2	0.521	SEB Développement
Batteries	4.02	5	2.686	5	6.706	Derichebourg Purfer
Piles / batteries clôture	2.18	3	0.825	1	3.005	Corepile
Camping gaz	0.368	1	0.00	0	0.368	Newellco
Cartouches impression	0.317	3	0.156	3	0.473	Printerre
Extincteurs	0.278	1	1.308	2	1.586	DI Services
Huiles moteurs	3.51	5	2.70	3	6.21	Sevia
Huiles ménagères	1.31	3	0.765	2	2.075	Quatra
Radiographies	0.25	2	0.28	1	0.53	AMI 71
Toxiques DMS	17.422	38	10.85	36	28.272	Edib

Toxiques DDS	20.019	38	15.065	35	35.084	Eco-DDS
Lampes et néons	0.643	5	0.598	6	1.241	Eco-System
DEEE	135.842	85	89.593	55	225.435	Eco-System
Textiles	30.312	48	20.068	49	50.38	Philtex
Ressorcerie	13.284	74	10.763	34	24.047	SOLIF
Bouchons plastiques	0.67	5	1.278	9	1.948	Père Bouchon
Capsules nespresso	0.66	3	0.66	3	1.32	SUEZ
DASRI	0.211	3	0.151	4	0.362	Z Coll
Pneus	39.294	7	0.00	0	39.294	Alpha Recyclage
Amiante (interdit en déchèterie)	0.335	1	0.00	0	0.335	Secaf Chamfray
<b>Totaux</b>	<b>4 165.73</b>	<b>1 227</b>	<b>2 643.48</b>	<b>934</b>	<b>6 809.21</b>	
<i>Totaux 2024</i>	<i>3 877.71</i>	<i>1 087</i>	<i>2 366.53</i>	<i>793</i>	<i>6 244.24</i>	
<i>Totaux 2023</i>	<i>4 268.33</i>	<i>1 112</i>	<i>2 253.95</i>	<i>792</i>	<i>6 522.28</i>	
<i>Totaux 2022</i>	<i>4 078.19</i>	<i>1 176</i>	<i>2 063.22</i>	<i>665</i>	<i>6 141.41</i>	

Une erreur de frappe s'est glissée dans le rapport 2022 sur le tonnage total déchèterie Chauffailles. Il est bien de 4 078.19 t.

#### Analyse :

En 2025, Brionnais Sud Bourgogne a valorisé 95.52 % des déchets entrants (94.45 % en 2024). L'amélioration pour la troisième année consécutive (82.68 % en 2022/91.45 % en 2023) s'explique par une nouvelle baisse du tonnage des non valorisables ainsi que par les retombées de la mise en place de nombreuses nouvelles REP et filières de valorisation en milieu d'année 2024.

Cependant, le tonnage global capté est de nouveau en hausse.

Pour rappel, les tonnages indiqués dans le tableau ci-dessus pour les textiles, le multimatériaux, le verre et la ressource ne concernent que ceux captés en déchèteries.

#### Evolution du tonnage déchèterie :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	6 141.41	407.93	
2023	6 522.28	434.76	+ 6.20 %
2024	6 244.24	417.00	- 4.26 %
2025	6 809.21	455.46	+ 9.04 %

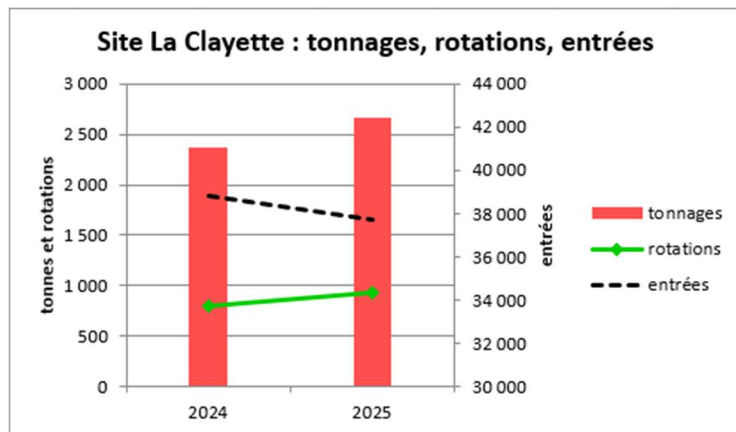
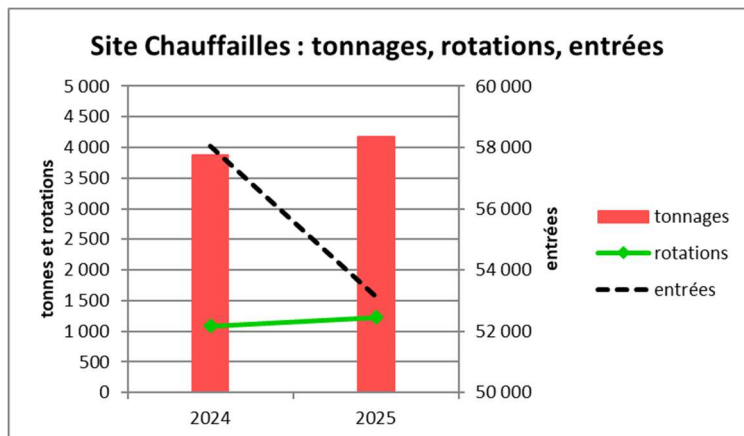
### 5-4 / Fréquentations

#### Evolution des entrées sur site :

Nature	Chauffailles			La Clayette		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Particuliers	72 976	57 601	53 078	35 850	38 160	37 636
Professionnels	1 160	363	34	606	585	69
Administrations	168	78	32	129	53	16
<b>Total</b>	<b>74 304</b>	<b>58 042</b>	<b>53 144</b>	<b>36 585</b>	<b>38 798</b>	<b>37 721</b>
Progression annuelle	+ 0.34 %	- 21.88 %	- 8.44 %	- 7.08 %	+ 6.05 %	- 2.77 %

#### Analyse :

Le comptage étant manuel, ces chiffres sont à manier avec précaution et peuvent difficilement être exploités comme statistiques. La mise en place du contrôle d'accès permettra une analyse plus fine de ces données.



## 6/ BILAN VALORISATION PAR FLUX

	2024	2025	Variation
Tonnage ordures ménagères	2 660.72	2 652.44	- 0.31 %
Tonnage non valorisables déchèteries	346.41	305.06	- 11.94 %
<b>TOTAL ENFOUISSEMENT (NON VALORISE)</b>	<b>3 007.13</b>	<b>2 957.50</b>	<b>- 1.65 %</b>
Tonnage déchèteries valorisé (hors recyclables secs et textiles)	5 424.45	5 961.52	+ 9.90 %
Tonnage multimatériaux enlevé	606.358	712.481	+ 17.50 %
Tonnage verre (avec déchèterie)	648.34	718.40	+ 10.81 %
Textiles	96.078	98.904	+ 2.94 %
Tonnage refus centre de tri produit (valorisé en combustible)	72.612	68.905	- 5.10 %
<b>TOTAL VALORISE</b>	<b>6 847.84</b>	<b>7 560.21</b>	<b>+ 10.40 %</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>9 854.97</b>	<b>10 517.71</b>	<b>+ 6.72 %</b>
<b>PART VALORISEE</b>	<b>69.48 %</b>	<b>71.88 %</b>	

### Analyse :

Le tonnage global produit sur Brionnais Sud Bourgogne est pour 2024 de 10 517.71 tonnes de déchets soit une hausse de 6.72 % par rapport à 2024. Ceci représente 704.65 kg/hab de déchets (contre 658.14 en 2024) dont 28.12 % ont été enfouis en CSDU (contre 30.52 % en 2024).

Nous avons donc produit plus de déchets mais ceux-ci sont mieux valorisés.

## 7/ LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES LOI TRANSITION ENERGETIQUE SUR LA CROISSANCE VERTE

La Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (17 août 2015), la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (10 février 2020) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets fixent plusieurs objectifs et notamment :

### 7-1 / Augmenter le taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)

Il prend en compte tous les tonnages collectés : multimatériaux hors refus, verre et tous les déchets provenant des déchèteries sauf les non valorisables, inertes et dangereux (DMS, DDS, radiographies, huiles moteur, batteries, piles, camping-gaz, extincteurs, cartouches d'impression, DEEE, lampes et néons, DASRI, amiante).

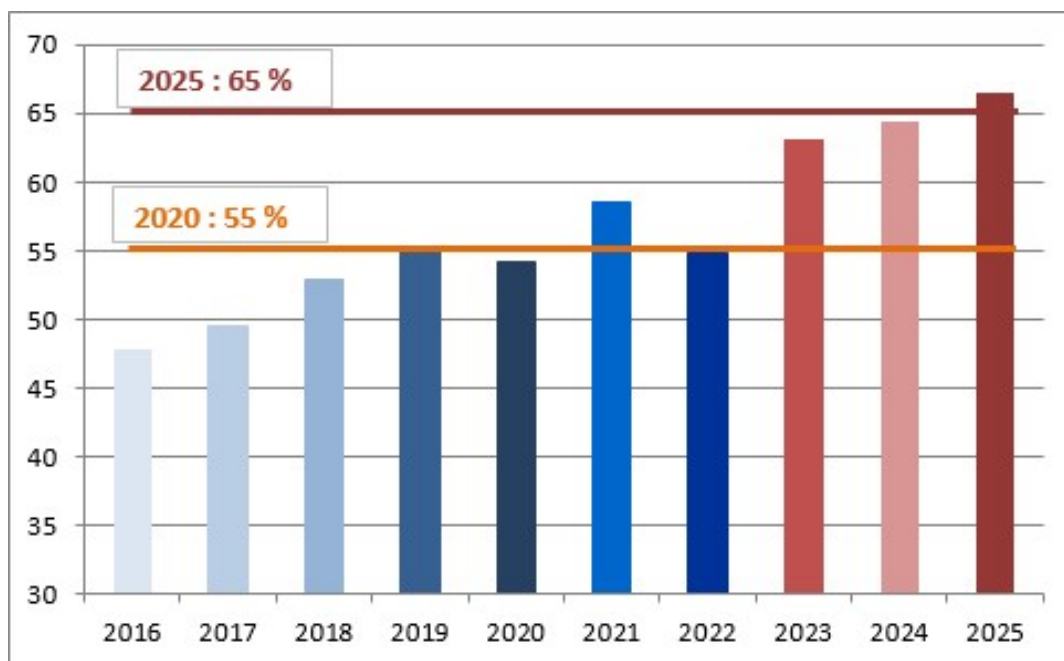
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Taux de recyclage 2025 Brionnais Sud Bourgogne	66.41 %
---	---------

Objectif 2020 : 55 %  
Objectif 2025 : 65 %

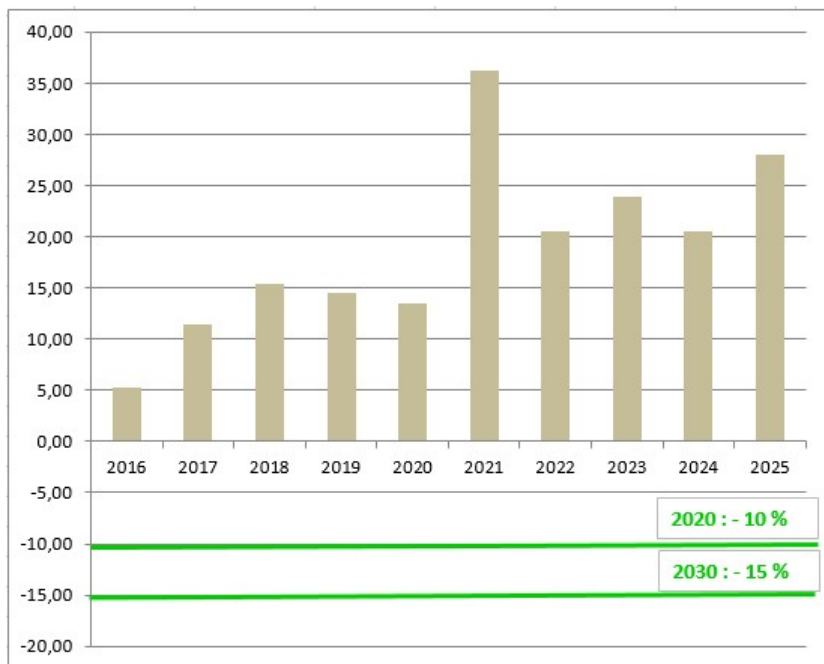


### 7-2 / Réduire la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

Les DMA regroupent tous les déchets collectés y compris les inertes.

Evolution DMA 2025 Brionnais Sud Bourgogne	27.86 %
---	---------

Objectif 2020 : - 10 %  
Objectif 2030 : - 15 %  
par rapport à 2010



Notre collectivité va rencontrer des freins pour tenir cet objectif :

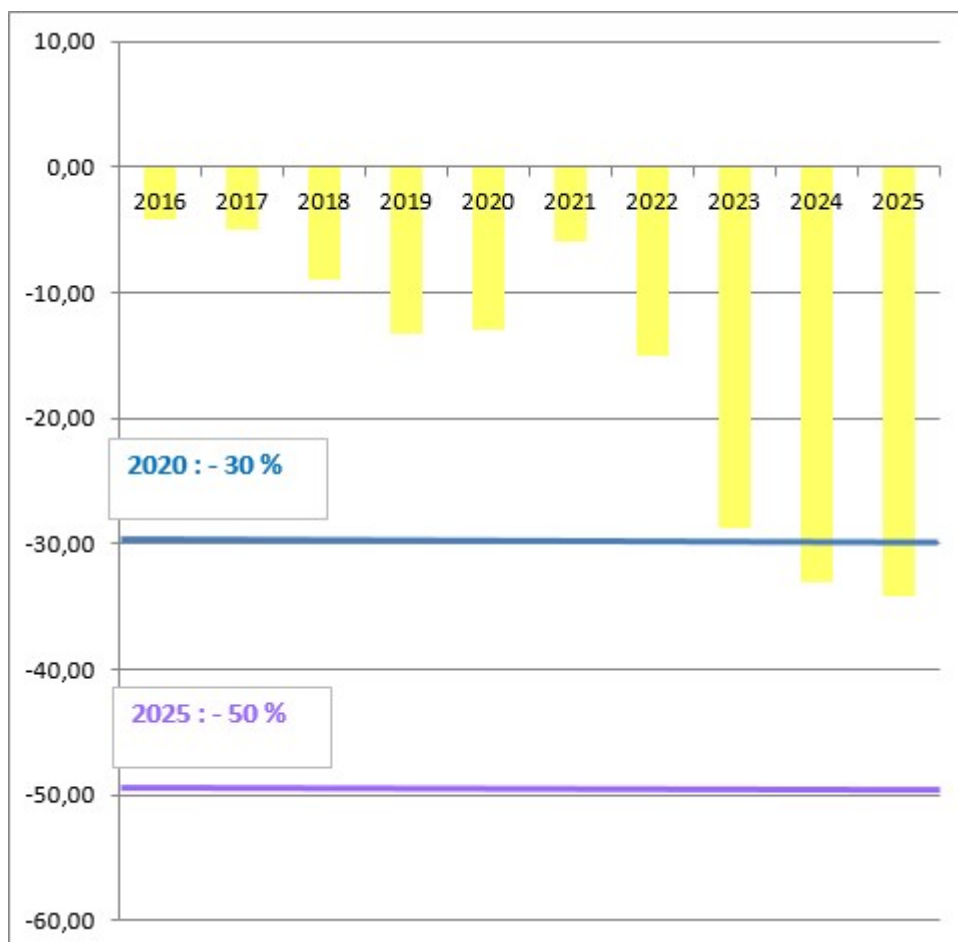
- Les chiffres 2010 sont incomplets : certains déchets n'étaient pas pesés (gravats, om lors de défaut de bascule...)
- Il y avait très peu de filières en place en 2010

### 7-3 / Diminuer la production de DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Les DMR comprennent les OMR, les encombrants et les refus de tri emballages si ceux-ci sont mis en décharge (ce qui n'est plus le cas pour notre collectivité depuis 2022).

Evolution DMR 2025 Brionnais Sud Bourgogne	- 34.18 %
---	-----------

Objectif 2020 : - 30 %  
Objectif 2025 : - 50 %  
par rapport à 2010



## 8/ ANIMATIONS - PREVENTION

### 8-1 / Animations jeunesse

STRUCTURE	INTERVENANT	NOMBRE ANIMATIONS	TYPE ANIMATIONS	CLASSE	NOMBRE ENFANTS
CHAUFFAILLES Collège Pierre Faure	Service déchets	1	Tri des déchets, déchets abandonnés, déchets textiles	Collège	22
ST SYMPHORIEN DES BOIS Ecole	Service déchets	1	Tri des déchets, déchets abandonnés, déchets textiles	Primaire	60
CHAUFFAILLES Ecole Pierre Faure	Service déchets	1	Tri des déchets, déchets abandonnés, déchets textiles	Primaire	17
GIBLES Ecole	Service déchets	1	Tri des déchets, déchets abandonnés, déchets textiles	Primaire	45
CHAUFFAILLES Collège Jean Mermoz	Service déchets	1	Tri des déchets, déchets abandonnés, déchets textiles	Collège	62
ST IGNY DE ROCHE Ecole	Service déchets	1	Tri des déchets, déchets abandonnés, déchets textiles	Primaire	26

### 8-2 / Animations grand public

STRUCTURE	INTERVENANT	NOMBRE ANIMATIONS	TYPE ANIMATIONS	NOMBRE PERSONNES
Semaine Européenne Réduction des Déchets	Service déchets et partenariat avec Eco System et un intervenant	3	Collecte de mobiles Atelier pollution numérique Communications site internet et facebook	23 6 /
Marchés Chauffailles et La Clayette	Service déchets	5	Travail par thématique : minimalisme, pollution numérique, emballages cadeau 0 déchet	50
Intervention résidence Belvédère	Service déchets	1	Compostage	17
Festival St Martin de Lixy	Service déchets	1	Stand de jeux	9

### 8-3 / Autres actions

- confection d'un guide de réduction et de gestion des déchets lors de manifestations pour les associations
- présence aux caractérisations de nos emballages au centre de tri de Digoin puis Torcy

## 8-4 / Déploiement du tri à la source des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie. Le compostage participe aussi à la préservation de l'environnement. Engrais naturel, il améliore la structure des sols et en augmente la fertilité.

Afin d'encourager les usagers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, Brionnais Sud Bourgogne déploie :

- le compostage individuel : d'anciennes campagnes avaient été initiées mais il est primordial d'en relancer, de les faire perdurer sans interruption et de suivre les foyers équipés. Pour cela, un marché d'achat de composteurs a été lancé en 2023 permettant de lancer une première commande dont les ventes ont débuté en 2024. Un suivi des usagers ayant acheté un composteur est réalisé par l'agent de prévention.
- le compostage gros producteurs : 10 sites ont déjà été installés par le SMEVOM par le passé. En septembre 2023, un site test a été mis en place au collège Mermoz de Chauffailles avec un matériel fabriqué par les services techniques. Un accompagnement leur a été apporté. Le retour après plusieurs mois de fonctionnement ayant été positif, les mises en place se sont poursuivies en 2024.
- le compostage collectif : l'objectif 2024 était d'accentuer la mise en place dans des lieux dits « collectifs » pour rendre la pratique accessible à des foyers n'ayant pas la place d'installer un composteur chez eux. Un partenariat avec le SMEVOM est en place pour ces points.

### Etat des lieux compostage :

<b>COMPOSTAGE INDIVIDUEL</b>			
Année campagne	Prix de vente	Type matériel	Nombre vendus
2024	35 €	Bois 400 L (gardigame)	384
2025	35 €	Bois 400 L (gardigame)	57
<b>SITES GROS PRODUCTEURS</b>			
Lieu	Date installation	Remarques	Matériel
Collège Les Bruyères La Clayette	04-09-2012	Arrêté suite départ du cuisinier impliqué	SMEVOM
Collège et école Pierre Faure Chauffailles	06-01-2014		SMEVOM
Ecole Baudemont	01-02-2014	Petit composteur pédagogique	SMEVOM
MFR La Clayette	26-04-2015	Arrêté suite départ professeur impliqué	SMEVOM
Ecole Gabriel Colette Chauffailles	04-07-2018		SMEVOM
Pôle Enfance Jeunesse Chauffailles	21-06-2019		SMEVOM

Restaurant Le Sévanol Chauffailles	23-01-2020		SMEVOM
Camping municipal Les Feuilles Chauffailles	30-03-2021		SMEVOM
Camping Les Bruyères La Clayette	04-05-2021		SMEVOM
Collège Jean Mermoz Chauffailles	02-10-2023		BSB
Foyer ESAT Chauffailles	04-04-2024		SMEVOM
Camping de Montrouant Gibles	05-04-2024		BSB
EHPAD Antonin Achaintre Chauffailles	16-07-2024		BSB
Résidence Belvédère Chauffailles	18-09-2024		BSB
Gendarmerie La Clayette	06-11-2024		BSB
Gendarmerie Chauffailles	06-11-2024		BSB
Parc Johan Sévanol Chauffailles	02-04-2025		BSB
EHPAD Antonin Achaintre Chauffailles	30-04-2025		BSB
PEJ Chauffailles	03-06-2025		BSB
SITES COMPOSTAGE COLLECTIF			
Lieu	Date installation	Remarques	Matériel
Déchèterie Chauffailles	13-03-2024		BSB
Déchèterie La Clayette	13-03-2024		BSB
Parc de la Mairie St Symphorien des Bois	01-07-2024		SMEVOM
Place de la Mairie Ouroux s/Bois Ste Marie	10-10-2024		SMEVOM
Place de la Mairie St Igny de Roche	10-10-2024		SMEVOM
Rue Lamartine La Clayette	10-10-2024		SMEVOM
City stade La Chapelle sous Dun	10-10-2024		SMEVOM
Rue Pasteur Chauffailles	16-10-2024		SMEVOM
Rue René Cassin Chauffailles	16-10-2024		SMEVOM
Déchèterie n° 2 Chauffailles	13-11-2024		BSB

Rue de l'Eglise Dyo	26-02-2025		SMEVOM
Rue des Minimes La Clayette	26-02-2025		SMEVOM
Restaurant Tancon	02-04-2025		SMEVOM
Place des Marronniers Châteauneuf	09-05-2025		SMEVOM
Rue centrale D348 Chassigny	14-05-2025		SMEVOM
Place de la Liberté Chatenay	15-05-2025		SMEVOM

## **9/ FINANCEMENT DU SERVICE**

Historiquement, l'ancien secteur de La Clayette était géré par la REOM alors que l'ancien secteur de Chauffailles appliquait la TEOM. Ceci impliquait un suivi de deux budgets : un annexe et une fonction du budget général. Suite à la fusion des deux territoires, Brionnais Sud Bourgogne avait l'obligation d'harmoniser son mode de financement. C'est la REOM qui a été retenue par délibération n° 2021-144 du 4 novembre 2021.

Une enquête auprès des communes a donc été réalisée fin 2022 et début 2023 pour créer un fichier de redevables le plus précis possible. L'harmonisation a bien été effective dès la facturation 2023.

La comptabilité est donc désormais suivie sur un seul et même budget annexe qui a bien été bâti à l'équilibre. En effet, le produit de la redevance permet d'équilibrer le budget annexe dédié aux déchets ménagers et assimilés après intégration de tous les coûts (collecte et traitement, gestion déchèteries...) et déduction de toutes les recettes.

En 2024, une autre étape a été franchie quant à la redevance avec la mise en place d'une tarification selon le nombre de personnes composant le foyer.

Le tarif pour les usagers particuliers en 2025 est :

Composition foyer	Tarif
1 personne	150 €
2 personnes	227 €
3-4 personnes	325 €
5 personnes et +	372 €
Résidence secondaire	182 €

Le tarif professionnel est quant à lui toujours dépendant du nombre de salariés ou de catégories. Le tarif administration est toujours distingué selon la catégorie.

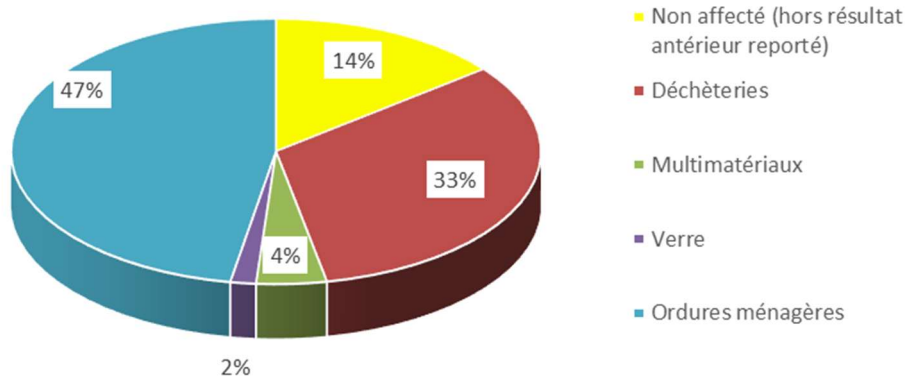
Deux campagnes de facturation sont établies : une en juin et une en novembre.

## **10/ BILAN FINANCIER**

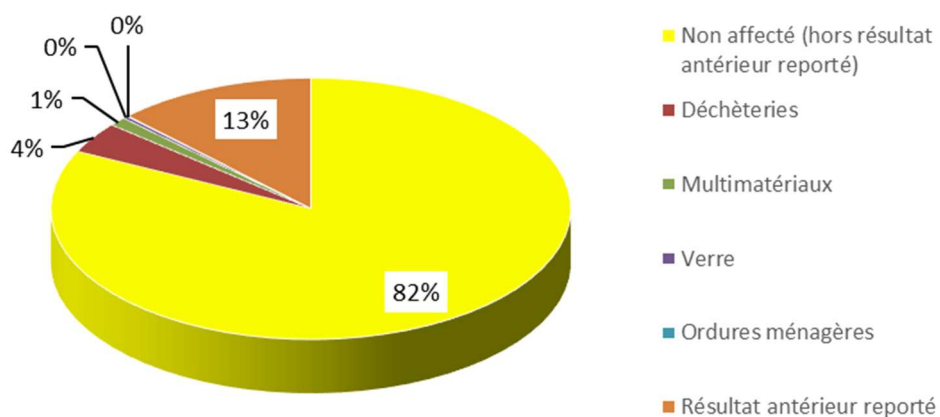
➤ section fonctionnement :

CA 2025	Dépenses	Recettes	Coût / hbt
Non affecté (hors résultat antérieur reporté)	330 726.13 €	2 102 045.28 €	-118.48
Déchèteries	751 948.17 €	98 304.25 €	43.72
Multimatériaux	98 708.16 €	27 981.33 €	4.73
Verre	36 045.29 €	8 098.27 €	1.87
Ordures ménagères	1 089 918.57 €	2 065.00 €	72.76
<b>Total</b>	<b>2 307 346.32 €</b>	<b>2 238 494.13 €</b>	4.60
Résultat antérieur reporté		317 581.84 €	21.24
<b>Total</b>	<b>2 307 346.32 €</b>	<b>2 556 075.97 €</b>	-16.64
Résultat 2025		248 729.65 €	-16.64

### Répartition dépenses fonctionnement 2025



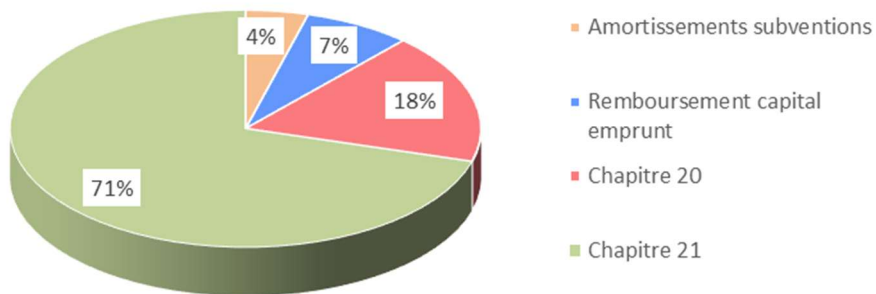
### Répartition recettes fonctionnement 2025



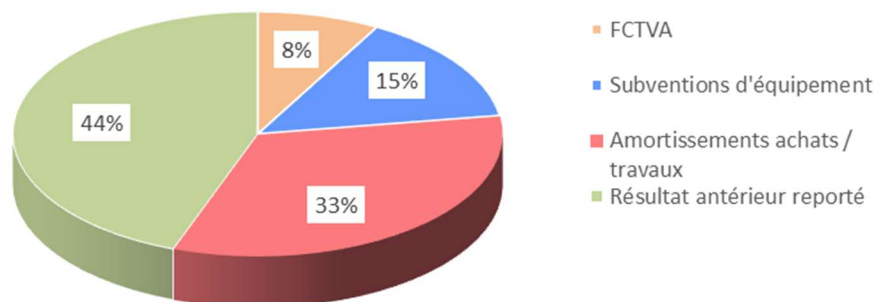
➤ section investissement :

CA 2025	Dépenses	Recettes	Coût / hbt
FCTVA		21 158.91 €	- 1.41
Subventions d'équipement		38 010.90 €	- 2.54
Amortissements achats / travaux		86 376.00 €	- 5.77
Amortissements subventions	7 081.72 €		0.47
Remboursement capital emprunt	12 206.25 €		0.82
Chapitre 20 – immo incorporelles	29 482.21 €		1.97
Chapitre 21 – immo corporelles	116 631.89 €		7.79
<b>Total</b>	<b>165 402.07 €</b>	<b>145 545.81 €</b>	1.33
Résultat antérieur reporté		116 212.61 €	- 7.76
Affectation 1068			0.00
Virement de la section de fonctionnement			0.00
<b>Total</b>	<b>165 402.07 €</b>	<b>261 758.42 €</b>	- 6.43
Résultat 2025		96 356.35 €	- 6.43

Répartition dépenses investissement 2025



Répartition recettes investissement 2025



### Objectifs pour 2026 :

- Continuer à développer le compostage collectif et individuel
- Continuer l'avancement du projet RGI sur le territoire : facturation REOM sur le nouveau logiciel métier, dossiers de subventions, suivi de l'étude, préparation implantation des conteneurs...
- Finir l'aménagement du site de La Charme
- Mise en route du contrôle d'accès en déchèterie courant 1<sup>er</sup> trimestre 2026
- Mettre en place la vidéosurveillance dans les déchèteries
- Refonte complète de la signalétique dans les déchèteries
- Travailler la mise en place d'un ACI (chantier d'insertion)